

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201832-20240110-RETRPC21S0023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2024 Affichage : 15/01/2024 Retrait par le bénéficiaire

### Retrait par le bénéficiaire

NOTIFIE PAR Le Maire au nom de la commune

Dossier N° : **PC 042 183 21 S 0023** Arrêté N° : **ST-Urba 006/2024** 

## COMMUNE DE LA RICAMARIE

Place Michel Rondet BP 42 42150 – LA RICAMARIE

Tel: 04 77 81 04 10 - Fax: 04 77 81 04 02 Courriel: secretariatst@ville-la-ricamarie.fr

#### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Type de demande : Retrait préalable

Déposé le : 02/12/2021

Par :M. REYNAUD Vincent 21C rue Lisfranc 42100 SAINT-ETIENNE

Sur un terrain situé à : Parcelle AV 0102 Le Vieux Brûlé 42150 LA RICAMARIE

# OBJET DE LA DEMANDE : CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Vu la demande de PC 042 183 21 S 0023 déposée le 02/12/2021

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.422-1 et suivants, et R.422-1 et suivants

Vu l'arrêté en date du 21/01/2022 autorisant les travaux

Considérant que le courrier du pétitionnaire en date du 09/01/2024 demandant le retrait de l'autorisation susvisée

#### ARRETE

Article unique : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est retirée.

La Ricamarie, le 10 janvier 2024

Le maire

Cyrille BONNEFOY

